Image not found or type unknown

Demande de fixation de contribution aux charges du mariage

Par **Loute64**, le **01/05/2016** à **12:38**

Mon épiux m'a quitté depuis le 25/052015 pour vivre chez sa maitresse dont il attend un enfant. J'assume seule depuis cette date les charges de mon foyer : loyer alimentation frais d'études pour mes filles et charges afferentes à mon domicile. Je viens de faire cette demande auprès du JAF et j'aimerais savoir si cette contribution est rétroactive car aucune démarche concernant le divorce n'a été effectuée. Nous sommes séparés. Mes deux filles sont à ma charge.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés